

# MAIRIE DE CURTIL-SOUS-BUFFIERES- 71220

## Procès-Verbal Séance ordinaire du 8 NOVEMBRE 2024

Début de séance : 18h30

**Président** : PERROUSSET Robert

**Secrétaire de Séance** : MORENO Valérie

**Procuration** : Magali BONA a donné pouvoir à Jean-Laurent CHANEL

Présents	Excusés	Absents
CHANEL Jean-Laurent GIL Olivier MORENO Valérie PERROUSSET Robert REYMONDON Denis	BONA Magali	



### **1. Approbation des comptes rendus du 21 juin, 23 juillet et 30 août 2024 :**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les procès-verbaux de ces trois séances de juin, juillet et août 2024.

### **2. Décision modificative n°2/2024 (liée aux sinistres survenus sur la commune) :** **DÉLIBÉRATION 2024/020**

Le Maire annonce que le puits de la Place des Fêtes a été restauré. Denis Reymondon regrette qu'il n'ait pas été fait appel à un tailleur de pierre pour une restauration prenant soin du patrimoine plutôt qu'à une réfection faite par un maçon. Montant de remboursement du sinistre : 2 794,80 €

Le Maire ajoute que les chicanes ont été remises en état. Montant de remboursement du sinistre : 458,88 €.

Le Maire présente la lettre de réclamation d'Anne et Laeticia de Monicault qui demandent le déplacement de la chicane installée devant le château. Denis Reymondon rappelle que la famille de Monicault a été informée de ces travaux dès le début de ce projet. Une lettre de réponse sera envoyée à la famille de Monicault.

Le Maire propose d'intégrer les recettes en dépenses pour combler les crédits sur les factures réglées pour la somme de 3 253,68 €.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative.**

### **3. Assurances du personnel, nouvelles obligations (mutuelle et prévoyance) :**

Géraldine Vivier présente les nouvelles dispositions concernant mutuelle et prévoyance des agents applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ainsi que les assurances statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **Assurances statutaires : DÉLIBÉRATION 2024/021**

Il s'agit de l'assurance propre de la commune, l'organisme d'assurances procède au remboursement du salaire de l'agent contractuel ou fonctionnaire en arrêt maladie (assurance en principe sous franchise).

La fin du contrat des assurances statutaires est au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Centre de Gestion offre la possibilité d'exécuter un appel d'offre pour recruter un organisme sous conditions. Après

en avoir exposé, **le conseil municipal, donne mandat au Centre de Gestion pour effectuer la passation de marché en appel d'offres pour un contrat qui pourrait débuter au 01-01-2026.** La commune décidera en fonction de l'offre si elle souhaite passer ou pas par l'organisme choisi.

#### **Mutuelle : DÉLIBÉRATION 2024/022**

Après exposé des différentes possibilités pour la mutuelle santé, **le conseil décide à l'unanimité d'opter pour une mutuelle avec participation de 15€ sous réserve d'une adhésion labellisée de l'agent plutôt que pour la proposition du Centre de Gestion.**

#### **Prévoyance : DÉLIBÉRATION 2024/023**

Après exposé des différentes possibilités pour la prévoyance, le contrat proposé par le Centre de Gestion se présente comme la plus intéressante. **Le conseil décide à l'unanimité d'opter pour un maintien de salaire à 95% et une contribution de la commune à 100%.**

#### **4. Cotisation assurance chômage par l'URSSAF : DÉLIBÉRATION 2024/024**

Concernant les dispositions de l'assurance chômage pour les agents contractuels, il est conseillé à la commune de cotiser à l'assurance chômage pour être couvert en cas de rupture de contrat ou de fin de CDD. Sans cotisation, la commune serait redevable du chômage à verser à l'agent. La cotisation par mois des charges patronales serait de 4,05 % soit 23,66 € par mois (en fonction du traitement brut de l'agent). **Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à France Travail pour la cotisation chômage.**

#### **5. Pacte de solidarité 2024 avec la Communauté de Communes du Clunisois :**

##### **DÉLIBÉRATION 2024/025**

Chaque année, le SDIS demande une contribution à la commune (3 312 € en 2024). Par le jeu d'un fonds de concours, la Communauté de Communes du Clunisois peut verser une contribution sous justification d'un projet. **Le conseil vote à l'unanimité l'approbation du pacte de solidarité pour le versement du fonds de concours pour 2024 de 3 312 € pour Réhabilitation des bâtiments communaux et de la voirie.**

#### **6. Biens sans maitres : DÉLIBÉRATION 2024/026**

Le maire expose la procédure des biens sans maitres. 14 parcelles ont été répertoriées. Après l'arrêté municipal N° 007/2024 pris le 19 novembre 2024, les éventuels successeurs avaient 6 mois pour se faire connaître soit avant le 23 octobre 2024. Un seul successeur s'est manifesté mais n'a finalement pas donné suite. Le conseil décide à l'unanimité de reprendre ces 14 parcelles pour la commune.

#### **7. Projets et Subventions 2025**

- Il est présenté au conseil les projets réalisés et en cours. Les chicanes d'entrées de bourg sont réalisées (cout 4 397,81 €, subventions amende de police 2 016,34 € (estimation) et Pacte de solidarité CCC 1 137,13 € soit un reste à charge pour la commune de 788,34 €).
- Denis Reymondon expose l'avancée du projet d'aménagement du bourg et d'achat d'une parcelle de terrain privé pour l'aménagement de la Place des Fêtes. Il propose de revoir EJO pour la première esquisse qui doit être présentée début décembre. L'enfouissement des lignes sur la Place des Fêtes, préalable à l'aménagement, est prévu par le Sydesl en 2026.

**DÉLIBÉRATION 2024/027-** Pour la suite de la réfection de l'église (plancher, bancs et porte de la sacristie), le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de « Auprès de mon arbre » d'un montant de 3 859,20 € TTC. Cette réfection est à présenter pour subvention auprès du service patrimoine du département.

Le remplacement du mécanisme des cloches de l'église doit être relancé et pourrait être aussi présenté pour subvention auprès du service patrimoine du département.

- Les élus évoquent aussi l'embellissement du cimetière (enherbement, nettoyage des pierres tombales...).

### **DÉLIBÉRATION 2024/028**

- Des demandes de devis vont être faites rapidement pour présenter un dossier de subvention Appel à Projet pour la réfection du hall d'entrée de la mairie (peinture et réfection escalier) :

### **8. Action sociale 2024**

Chaque année, les Curtigeots de 70 ans et plus (hors résidents secondaires) reçoivent un colis de Noël. Cette année, la commune propose un choix entre invitation au restaurant ou colis de Noël. Sur les 17 personnes concernées, dix sont intéressés par la sortie restaurant où il sera possible d'être accompagné par une personne qui paiera sa part.

### **9. Modification des horaires éclairage public**

Suite à l'étude de consommation de l'éclairage public, le conseil décide à l'unanimité de conserver les horaires actuels d'éclairage : allumage à 6h le matin, extinction à 22 h.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Boîtes à livres**

Denis Reymondon demande, à ce qu'on améliore la gestion et la présentation de la boîte à livres.

### **Entretien des chemins communaux**

Denis Reymondon demande que les chemins soient entretenus régulièrement. Le Maire précise que Legrand, chargé du fauchage des bas-côtés communaux, a acheté une balayeuse. Il doit terminer le fauchage et de faire un passage de balayage. Le maire doit le rappeler pour un passage en novembre.

### **Tarifs cimetière DÉLIBÉRATION 2024/029**

Après études des tarifs communaux et les tarifs pratiqués dans les communes voisines, le conseil décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de concession au cimetière de 50%.

Pour une concession simple (1 à 2 places) 60€ pour 15 ans et 120€ pour 30ans.

Pour une concession double (2 à 4 places) 120€ pour 15 ans et 240€ pour 30ans.

Pour une concession au m2, 40€ pour 15 ans et 60€ pour 30ans.

Les élus souhaitent avoir le tarif de construction du columbarium pour réviser le tarif de la concession 30 ans de la case au columbarium.

A étudier, la mise en place d'une plaque de support pour le jardin du souvenir.

Les élus demandent un point sur les échéances à venir des concessions.

### **Demande du SIRTOM**

Le Maire informe les élus que suite à la visite d'un responsable de la collecte du SIRTOM, il est demandé le déplacement d'une des poubelles placées sur la route de Buffières pour des raisons de sécurité des agents et du sens de circulation des tournées. Pour répondre à cette demande, une placette sera aménagée de l'autre côté de la D 41.

### **Attention aux locataires**

Denis Reymondon demande, à ce qu'on réponde aux problèmes de Mme Chabas qui se plaint de l'état de vétusté de la douche de l'appartement loué par la mairie. Il demande aussi que le palier des appartements soit entretenu et tenu propre.

### **Animaux sur la commune**

Denis Reymondon demande que le maire retire son arrêté pris récemment concernant la divagation des chiens. Il estime que cela condamne tous les propriétaires qui promènent leurs

chiens sur la commune de Curtil-sous-Buffières. Le Maire et son adjointe précise que cet arrêté est destiné protéger la commune, suite à plusieurs incidents impliquant des chiens non tenus en laisse sur la commune. Le Maire confirme que cet arrêté reste en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La secrétaire de séance,  
Valérie MORENO

